

Conseil communal de Château-d'Œx**Procès-verbal de la séance du mercredi 12 avril 2017
20h30 - 23h10, Salle du Conseil communal**

Présidence : M. Charles-André Pfister

M. le Président ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, à Mme la Secrétaire municipale, à M. le Boursier communal, à M. Armon Cantieni ainsi qu'aux représentant-e-s de la presse et aux personnes présentes dans le public.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une séance d'information. L'appel est effectué à titre informatif et non pas pour une question de quorum étant donné que – mise à part la validation de l'ordre du jour – aucune décision n'est prise durant cette séance.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

1. Appel

Présent-e-s : 46 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Céline Baux, David Clément, Susanne Germann, Fred-Paulin Gétaz, Eric Gutknecht, Jacques Henchoz, Sonia Ludi, Sébastien Martin, Didier Morier, Anne-Isabelle Mottier, Jérôme Mottier, Claude-Eric Rossier, Patrick Scherrer, Raymond Vuadens
M. Eric Grandjean, Municipal

Absent-e-s : /

Huissier : M. François Andrey

M. le Président implore la bénédiction divine afin que l'information, la compréhension et la discussion de ce soir se passent dans un esprit clair et serein.

Il cite l'Alléluia 52/19 : « C'est une flamme d'amour qui m'éclaire dans la nuit ».

M. le Président soumet l'ordre du jour *modifié* suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour

2. Correspondance du bureau

3. Communications du bureau

**4. Présentation du rapport d'étude de la 1^e phase du projet « La Braye 2038 »
par AC Management Consulting Sàrl et par la Société Télé-Château-d'Œx SA
Prise de position de la Municipalité**

5. Discussion

6. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Correspondances du Bureau

Carte envoyée par le Bureau à **M. Patrick Scherrer**, Conseiller communal, pour lui présenter les meilleurs vœux de santé de la part du Conseil communal.

3. Communications du Bureau

*Les communications du Bureau ne sont pas mises en discussion ;
il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.*

Le Greffe municipal, appuyé en ce sens par les membres du Bureau, souhaite rappeler que le Service cantonal des Communes (SCL) ainsi que le service de la Préfecture sont à disposition : il est souhaitable de les contacter cas échéant pour clarifier les compétences relevant du législatif, pour vérifier la validité formelle des différentes formes d'initiative du Conseil communal, telles que postulat, motion, interpellation, vœu, amendements, motions d'ordre, ou toute autre action que les membres du Conseil communal sont habilité-e-s à mener. Les coordonnées de ces services sont disponibles auprès des membres du Bureau ou se trouvent sur internet.

4. Présentation du rapport d'étude de la 1^e phase du projet « La Braye 2038 » par AC Management Consulting Sàrl et par la Société Télé-Château-d'œx SA (TCO) Prise de position de la Municipalité

M. Charles-André Ramseier, Syndic, exprime les raisons pour lesquelles une séance d'information a été convoquée ce soir, dans un délai assez court et durant les vacances de Pâques : la Municipalité a jugé important de solliciter cette séance par souci de transparence à l'égard du Conseil communal. Le groupe intercommunal chargé d'étudier l'avenir des remontées mécaniques et des équipements de sports et de loisirs au Pays-d'Enhaut a pris connaissance ce jour, en présence d'une délégation du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), du rapport de M. Armon Cantieni. Ce rapport ainsi que la prise de position de la Municipalité exigeaient une communication rapide, ce qui explique la tenue de la séance d'information de ce soir. Le Conseil d'administration de TCO SA a pour sa part été informé en priorité de la prise de position municipale en date du 28 mars 2017.

1^e intervention : Rapport d'étude de la 1^e phase du projet « La Braye 2038 »

M. Armon Cantieni, Consultant auprès de la société AC Management Consulting Sàrl

Présentation du document « *La Braye 2038 - Stratégie et Businessplan, 12 avril 2017* » réalisé par AC Management Consulting Sàrl (version 2.0, 81 pages)

*Ce document a été distribué aux membres du Conseil communal en début de séance.
Les Conseiller-e-s qui n'ont pas pu participer à la séance de ce soir peuvent aller le chercher au bureau de l'administration communale.*

2^e intervention : Complément technique au sujet des finances communales

M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

*La présentation est disponible en pdf sur le site de l'administration communale :
www.chateaudoex-admin.ch > Politique > Conseil communal > séance du 12 avril 2017*

3^e intervention : Prise de position de la Municipalité

Cf. www.chateaudoex-admin.ch > Politique > Conseil communal > Séance d'information 12.04.2017

M. Charles-André Ramseier, Syndic, présente la prise de position municipale au sujet du soutien financier à TCO SA.

Cette prise de position municipale porte sur

- la situation actuelle de La Braye (diagnostic du consultant)
- la phase No 1 du projet (axe principal + parc ludique d'apprentissage) ainsi que
- les projections du projet « Braye 2038 ».

En conclusion, les finances communales ne permettent plus de maintenir les remontées mécaniques de La Braye. La Municipalité, à l'unanimité de ses membres, a pris la décision de ne plus présenter au Conseil communal de demandes de financement en faveur de TCO SA pour le secteur de La Braye.

La Municipalité encourage par contre l'étude d'un parc d'apprentissage plus spacieux à la Landi et reste très attentive à l'avenir des remontées mécaniques de la Lécherette ainsi qu'à l'évolution du ski à Rougemont.

5. Discussion

M. le Président précise que le public n'est pas habilité à prendre la parole.

Il prie les membres du Conseil communal de bien vouloir éviter la répétition d'éléments déjà évoqués durant la discussion et de respecter les différents avis exprimés.

Après une vingtaine de secondes de silence, **M. Colin Rossier** prend la parole pour lancer le débat car il estime important qu'une discussion ait lieu au sein du Conseil communal et avec la Municipalité. Il reconnaît que ce moment n'est pas facile, mais il rappelle que le Conseil communal était conscient, depuis des années, des difficultés financières communales et savait, qu'à termes, la situation aboutirait à cette impasse. Les restrictions financières de certains préavis sont difficiles à faire passer et donc, au bout d'un moment, il n'est plus possible d'investir.

M. Colin Rossier rappelle le vote consultatif qui a eu lieu lors de la séance d'information du 29.10.2015 au sujet du rapport de la Commission thématique chargée d'explorer les options d'apprentissage du ski à Château-d'Œx. À la question « Souhaiteriez-vous que, seul, le Conseil communal décide de l'avenir du ski à Château-d'Œx ? », 31 Conseiller-e-s sur 51 avaient répondu favorablement. Il demande si la Municipalité en a tenu compte en préparant la prise de décision présentée ce soir.

D'autre part, par cette décision, la Municipalité précise l'avancement du démantèlement des remontées mécaniques de TCO SA, dont le coût est estimé à près de CHF 1,6 mio (p.62 du document AC Management Consulting Sàrl). La Municipalité est-elle habilitée à engager ce montant ? Cette décision ne relève-t-elle pas du Conseil communal ?

M. Charles-André Ramseier, Syndic, clarifie l'élément suivant : la Municipalité ne peut pas décider de l'avenir de la Braye. La décision incombe au Conseil d'administration TCO SA et à son Assemblée générale des actionnaires. La Municipalité a pris sa décision au sujet de l'engagement financier qu'elle ne peut plus assumer.

S'agissant du démantèlement des remontées mécaniques : cette opération ne doit pas être précipitée, elle doit être négociée très attentivement avec le Canton, qui est favorable au soutien des projets de diversification.

Il revient à un exécutif d'assumer ses décisions. La Municipalité a étudié ces dossiers en profondeur et sur la durée, elle a rencontré à deux reprises le Conseil d'administration de

TCO SA, puis elle a pris sa décision, le 28 mars dernier. En tant qu'élu-e, il y a des moments où il est impératif de donner un signal clair. D'où la communication de ces informations ce soir.

M. Pierre-François Mottier, membre du Conseil d'administration de TCO SA., souligne qu'il s'agit d'un mercredi noir : la Commune ne soutiendra plus les remontées mécaniques de La Braye à Château-d'Œx alors que depuis 15 ans, malgré les difficultés, les autorités communales ont toujours soutenu La Braye et le tourisme du ski.

M. Pierre-François Mottier reconnaît que les soucis financiers ont pris le dessus et qu'il s'agit finalement d'une décision économique. La lueur d'espoir aurait été de trouver des investissements privés, démarche démarrée avec le projet « Edelweiss Paradise », démarche qui a, malheureusement, 10 ans de retard.

Le Conseil d'administration va intégrer cette prise de position de la Municipalité. Il va ensuite convoquer la Municipalité, actionnaire principal de TCO SA, pour voir comment envisager l'accompagnement de l'arrêt de La Braye, le traitement des collaboratrices et collaborateurs, l'information à la clientèle, bref : pour définir les conditions et le calendrier de la fermeture. M. Pierre-François Mottier a quand même toujours un espoir de susciter une mobilisation au sein de la population et de trouver des investissements privés afin de trouver une solution financière sans la Commune : il estime que La Braye représente un axe économique régional.

Mme Sylviane Clot, qui se dit utopiste par nature, constate effectivement depuis son entrée en fonction au Conseil communal que la situation financière de la Commune est problématique. Elle propose de réaliser un tout ménage qui explique clairement et simplement l'état de la Commune : les coûts d'entretien des infrastructures, la situation démographique et économique, les projets envisagés pour préparer l'avenir, etc. afin de lancer un appel aux dons et aux donations auprès de la population et des résident-e-s secondaires. Elle estime qu'il ne faut pas abandonner d'un coup, mais qu'il faut essayer...

M. Charles-André Ramseier, Syndic, rappelle qu'au niveau du financement de projets, des instruments existent, que ce soit sur le plan régional (Fonds d'équipement touristique Pays-d'Enhaut, géré par Pays-d'Enhaut Région) et sur le plan cantonal.

Au niveau du ski, des discussions sont en cours avec le Conseil d'Etat, des soutiens pour l'apprentissage du ski sont prévus dans le cadre du « Bonus LAT ».

Tout n'est pas perdu, mais il est clair qu'il faut trouver de l'argent, ce qui signifie « se lever tôt, se coucher tard... et avoir de très bons projets ».

Mme Véronique Jaquillard estime que le Conseil communal devra aussi se déterminer au sujet de La Braye mais qu'il appartient d'abord au Conseil d'administration de TCO SA de présenter éventuellement une demande à la Municipalité.

Au point où en est la situation, ce n'est plus à la Commune d'assumer : les autorités communales doivent gérer les tâches qui leur sont attribuées, elles n'ont pas à éponger les pertes d'entreprises qui devraient être autonomes. Elle rappelle que La Braye et Le Chalet avaient été lancés au départ par des personnes motivées qui ont uni leurs forces. Mme Véronique Jaquillard est convaincue qu'il revient à toute personne ayant un intérêt économique et/ou émotionnel avec la région de se manifester pour soutenir l'économie régionale et de faire des choix responsables afin de consommer localement.

M. Patrick Girardet, membre du Conseil d'administration de TCO SA., constate avec émotion qu'il s'agit pour le monde du ski d'une nouvelle brutale, d'un moment dramatique, d'un grand virage après 70 ans de ski à Château-d'Œx. Cette décision a des effets sur le personnel de TCO SA, sur l'Ecole Suisse de Ski, sur l'association Cap d'Enho, sur l'entraînement de ski d'une soixantaine d'enfants et de jeunes, sur les magasins de sport qui ont déjà fait leurs achats pour l'hiver prochain. Il s'agit tout de même d'être prudent par rapport aux conséquences liées à la fermeture de La Braye.

M. Patrick Girardet a prévu de déposer une motion, qu'il soumet sous forme de vœu étant donné qu'il s'agit ce soir d'une séance d'information, demandant à la Municipalité de présenter le plus rapidement possible un préavis au Conseil communal afin de soutenir - financièrement - la solution qui aura été trouvée par le Conseil d'administration et la Municipalité pour accompagner la fermeture de La Braye, reportée à fin mars 2018 et avec des charges réduites à l'essentiel.

M. Patrick Girardet espère que ce délai permettra « d'amortir » la décision municipale de ne plus soutenir La Braye et de trouver d'éventuels investisseurs motivés d'ici là.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, précise que le dialogue est toujours ouvert avec le Conseil d'administration de TCO SA. La Municipalité est très attentive aux aspects liés au personnel, à la clientèle et à l'ensemble des éléments liés aux remontées mécaniques. Cependant, les chiffres présentés ce soir sont clairs. Il est clair aussi que la Commune ne peut pas poursuivre son soutien.

M. Claude Schnegg résume la situation au dilemme suivant pour les autorités communales : « une horrible fin ou une horreur sans fin »... D'autant que le Conseil communal n'a pour le moment rien à décider formellement et démocratiquement à ce sujet s'il n'y a plus de préavis, ni de discussion au sein des groupes ni en commission, sans parler du droit de référendum qui pourrait satisfaire une partie de la population. Même si ce sont finalement les raisons financières qui l'emporteront, M. Claude Schnegg suggère à la Municipalité de tenir compte du vœu de M. Patrick Girardet et de bien réfléchir encore à la meilleure manière d'accompagner la fermeture de la Braye.

M. Claude Schnegg constate qu'il n'y a pas de moyens financiers ni pour « Edelweiss Paradise », ni pour « La Braye 2038 » : heureusement alors que le projet des Monts-Chevreulis n'a pas été validé ! Les moyens seront-ils suffisants pour les projets prévus par ailleurs ?

M. Charles-André Ramseier, Syndic, confirme que pour les projets d'avenir qui sont régulièrement évoqués par la Municipalité, il faudra trouver des fonds propres, parallèlement aux possibilités de soutien qui existent déjà. La Municipalité agit aussi sur d'autres plans, qui ne nécessitent pas des moyens financiers exorbitants : facilitation de contacts, mise en place de collaborations et renforcement de synergies entre différents acteurs, participation à des crédits d'études, mise à disposition de terrain, négociation au sein de Pays-d'Enhaut Région, auprès du Conseil d'Etat, collaboration avec les services cantonaux...

M. Colin Rossier est d'accord avec le fait qu'un débat démocratique doit avoir lieu au sujet de la fin du soutien communal à La Braye : il estime que le Conseil communal est indirectement actionnaire de La Braye. La situation de TCO SA correspondant à l'article 725 du Code des obligations (RS 220) : *Perte de capital et surendettement / 1. Avis obligatoires 2. Ouverture ou ajournement de la faillite*, un préavis devrait être présenté au Conseil communal du 18 mai prochain, notamment au sujet des employé-s de TCO SA.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, rappelle à nouveau que le dialogue reste ouvert avec le Conseil d'administration de TCO SA. Le Conseil communal doit tenir compte du fait que CHF 350'000 ont été versés à TCO SA cette année et qu'il faut ajouter encore CHF 150'000, soit 0.5 million de francs. Si le vœu du Conseil communal est de réfléchir encore aux propositions du Conseil d'administration, la Municipalité écoutera, en étant consciente qu'il s'agirait d'une prolongation qui aboutira au même dans quelques mois.

M. Patrick Girardet souhaite quand même déposer sa motion et demande si cela est possible ou non ce soir. Il estime que le Conseil communal doit donner son avis.

M. Christian Daenzer, Municipal, au sujet de savoir s'il est sensé qu'une motion soit déposée ou non ce soir, rappelle que ni le Conseil communal, ni la Municipalité n'ont à prendre de décision ce soir : le Conseil d'administration de TCO SA est habilité à présenter des propositions à la Municipalité suite à la prise de position municipale dont il a été informé. Le Conseil communal pourra s'exprimer lorsqu'il traitera d'un préavis concernant TCO SA.

M. le Président lit la définition de la motion telle qu'elle est détaillée en préambule du Règlement du Conseil communal. À la question de savoir si une motion peut oui ou non être déposée ce soir, il tranche en faveur de la négative en rappelant que le Conseil communal a été convoqué ce soir pour une séance d'information.

M. Jaques-François Pradervand estime qu'il ne faut pas agir dans l'urgence et dans l'émotion mais qu'il faut respecter le fait qu'il s'agit d'un Conseil communal d'information sans prise de décision, même s'il comprend le poids qui pèse sur le Conseil communal suite aux informations entendues ce soir.

M. le Président propose cependant que la motion soit entendue ce soir, mais qu'elle soit traitée officiellement lors du Conseil communal du 18 mai. Il estime qu'il appartient pour le moment au Conseil d'administration de TCO SA de faire le point avec la Municipalité et qu'il est important de laisser le temps aux Conseillères et Conseillers de prendre connaissance des chiffres et des divers éléments présentés ce soir, d'y réfléchir à tête reposée et d'en débattre au sein des groupes. Si la Municipalité prévoit de présenter un préavis lors du Conseil communal du 18 mai, l'ordre du jour pourra être modifié en conséquence, si l'Assemblée l'accepte.

M. Jean-Philippe Blum est surpris par la convocation à cette séance d'information, qui suit le protocole d'un Conseil communal habituel sans toutefois que l'Assemblée puisse prendre de décision, alors qu'une décision préalable a été prise par la Municipalité, dont le fait qu'elle ne présentera plus de préavis au Conseil communal. Le débat n'est donc pas possible et le Conseil communal ne peut exercer sa fonction.

M. Eric Fatio, Municipal, rappelle qu'une motion peut être déposée en tout temps, mais qu'elle doit être recevable : son objet doit porter sur une compétence du Conseil communal. Or, selon un avis de droit demandé par la Municipalité, la décision au sujet de l'arrêt ou de la poursuite des remontées mécaniques de La Braye revient uniquement au Conseil d'administration de TCO SA, qui est une entreprise en société anonyme, dont la Municipalité est l'unique actionnaire. En tant qu'actionnaire, et sur la base de l'étude de AC Management Consulting Sàrl, la Municipalité a pris position, permettant de clarifier la situation. Au Conseil d'administration de TCO SA de prendre maintenant ces éléments en considération.

Le Conseil communal n'a formellement pas le droit de s'exprimer à ce sujet. Par contre, il peut proposer une modification lors de la discussion au sujet du budget 2018, ou il peut demander, par motion, que la Municipalité étudie la situation, ce qui a été fait par Armon Cantieni Management Consulting Sàrl...

La Municipalité a toujours exprimé sa volonté de soutenir TCO SA pour que « l'atterrissage » se passe au mieux, mais c'est au Conseil d'administration de présenter des propositions. Comme ses membres sont présents ce soir, au sein du Conseil communal et au sein du public, le Conseil d'administration a entendu tous les éléments discutés lors de cette séance.

M. Jenny Tille remercie la Municipalité d'avoir pris une décision claire. Le montant annuel attribué à La Braye dans le budget communal est à son avis trop importante comparé aux charges de fonctionnement et aux réalisations à mener dans la Commune. Les habitudes hivernales ont changé en Suisse, y compris les pratiques du ski, les modes de consommation, la mobilité, etc. Même dans les grandes stations la fréquentation a baissé : les gens ne skient plus autant qu'avant. Quant aux pistes de La Braye, elles ne suffisent plus aux souhaits des skieuses et des skieurs affirmés. Dans notre région, le tourisme 4 saisons

a du potentiel, il faut des personnes qui innovent pour d'autres projets, comme en 1956 des personnes avaient innové pour La Braye. Il faut aller de l'avant et passer à autre chose.

M. Christian Daenzer, Municipal, précise que la Municipalité ne présentera plus de préavis d'investissement pour TCO SA, mais elle n'exclut pas un préavis pour accompagner la fermeture.

M. Patrick Girardet remercie de cette précision et confirme quant à lui que le Conseil d'administration présentera un projet pour la fermeture de La Braye : « pour atterrir gentiment jusqu'à fin mars 2018 ». La réaction doit être rapide.

M. Nicolas Kalbfuss était défavorable au soutien financier que la Commune apportait à La Braye car il souhaitait que la situation bouge. C'est le cas aujourd'hui et il en est satisfait. Il remercie les personnes qui ont mené cette étude ainsi que M. le Boursier communal. Le Conseil communal avait besoin, depuis longtemps, de ces éléments. Il relève que les pertes d'emploi touchent malheureusement des personnes dans différentes professions, pas uniquement dans les remontées mécaniques.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie MM. Armon Cantieni et Jean-Michel Chapalay ainsi que les membres de la Municipalité pour la clarté des renseignements et des communications présentés durant cette séance d'information.

6. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la qualité et pour la pertinence des réflexions partagées ce soir. Il remercie également le public pour son attention soutenue.

Monsieur le Président souhaite à chacun-e de joyeuses et reposantes fêtes de Pâques et clôt la séance à 23h10.

Prochain Conseil communal : **jeudi 18 mai 2017**

Le Président
Charles-André Pfister

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch